

P1D – 03/04/2015

**Appel à candidature sur postes à profil
(complément aux appels des 19 et 31 mars 2015)
Année scolaire 2015/2016**

- Enseignant spécialisé Centre éducatif fermé Avignon
- Enseignant spécialisé CMPP Cavailon

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi : Sibylle BORREDA (04.90.27.76.22)
Chantal COURTIN (04.90.27.76.44)

J'attire votre attention sur l'appel à candidature sur les postes à profil d'enseignant spécialisé précités.

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans la fiche de poste peuvent postuler selon la procédure suivante :

- Adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84 par poste sollicité.
- Le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique **pour vendredi 10 avril 2015**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique - Pôle 1^{er} degré - **pour le mardi 14 avril 2015**.

- Il convient également d'adresser directement une copie du dossier au Pôle 1^{er} degré par mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr .

Une convocation à la commission d'entretien vous sera adressée en temps utiles.

Il est conseillé aux candidats de prendre contact avec l'IEN chargée de l'ASH.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{er} degré

FICHE DE CANDIDATURE

POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

Pôle 1^{er} degré
Moyens-RH

Dossier suivi par
Gabriel Duboc

Chantal Courtin
Sibylle Borreda
Téléphone

04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Fax
04 90 27 76 75

Mél.

ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....
(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche et une lettre de motivation par poste sollicité).

A _____, le _____
(signature)

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique **pour le vendredi 10 avril 2015**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré par mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Attention : les postes à profil paraîtront dans la liste des postes vacants lors de la phase principale du mouvement, il est donc impératif de saisir dans SIAM le ou les vœux formulés sur ces postes.

Fiche de poste
Enseignant spécialisé chargé de rééducation
CMPP - CAVAILLON

P1D

Conditions de titre

- Être titulaire du CAPA-SH option G (du CAAPSAIS ou du CAEI).

Connaissances et compétences requises

Ce poste nécessite des connaissances avérées :

- du système éducatif, de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés ;
- du développement psychologique et affectif de l'enfant et de l'adolescent ;
- du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux ;
- des enjeux du secteur médico-social et des textes qui l'encadrent, notamment la loi 2002-2 et la loi 2005-102.

Les compétences attendues sont :

- des qualités d'écoute et d'adaptation face aux différents interlocuteurs ;
- la capacité de travailler en équipe pluridisciplinaire ;
- le strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel.

Qualités :

- bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- disponibilité, esprit d'initiative, engagement ;

Affectation et modalités de fonctionnement

L'enseignant est placé sous l'autorité du directeur du CMPP.

Ce poste implique des sujétions particulières :

- L'organisation horaire doit satisfaire aux nécessités de service et répondre aux besoins des familles et des écoles.
- La possibilité de suivre des formations collectives proposées par le CMPP.

Missions

Le travail de l'enseignant spécialisé chargé de rééducation fait partie du dispositif thérapeutique du CMPP. Il est à l'interface de la pédagogie et du soin. Ce travail est réalisé en lien avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire et la famille.

L'enseignant spécialisé assure essentiellement des prises en charges individuelles et de groupe.

L'enseignant spécialisé du CMPP assure aussi le lien avec l'école dans le cadre de concertation, d'aide, de conseil auprès des équipes pédagogiques. Il doit travailler dans le contexte de la mission thérapeutique du CMPP.

Ses actions :

- Il établit des bilans psychopédagogiques suite aux rencontres avec les usagers.
- Il conduit des séances de rééducation auprès des usagers, en situation individuelle ou en groupe ;
- Il identifie les difficultés de comportement et de relation qui entravent l'adaptation scolaire et l'efficacité dans les apprentissages ;
- Il met en œuvre des médiations appropriées à l'âge et aux troubles de jeunes âgés de 5 à 20 ans ;
- Il participe aux réunions institutionnelles et de synthèses du CMPP ;
- Il participe aux réunions d'équipes éducatives ou d'équipes de suivi de scolarisation, en tant que professionnel représentant l'équipe pluridisciplinaire et le CMPP auprès des écoles et autres partenaires (IME, SESSAD, CMP, ...) ;
- Il participe à des temps de concertation, en école, avec les équipes pédagogiques.

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL

P1D

Un poste est à pourvoir au Centre Educatif Fermé de Montfavet implanté 367 chemin de la Croix Joannis à Montfavet. Cet établissement de placement relève de la direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Alpes-Vaucluse, service déconcentré du Ministère de la Justice, dont le siège administratif se situe à Avignon. Il est habilité pour accueillir 12 jeunes de 15 à 18 ans confiés au centre dans un cadre pénal pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

La loi 2002-1138 du 9 septembre 2002 a créé les centres éducatifs fermés (C.E.F.) définis comme des établissements dans lesquels des mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis de mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.

La note de service 2005-048 du 4 avril 2005 parue au Bulletin Officiel n°15 du 15 avril 2005 précise l'organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé. Elle rappelle l'obligation d'instruction pour les jeunes de moins de 16 ans et la nécessité d'offrir un accès à une qualification professionnelle aux jeunes de plus de 16 ans qui en seraient dépourvus. Les jeunes doivent donc être mis en situation d'acquérir le socle commun de compétences permettant un développement personnel et une poursuite de formation, l'objectif étant de réintégrer un établissement scolaire pour les jeunes soumis à l'obligation scolaire et de s'engager dans une formation générale ou professionnelle pour les autres.

Missions de l'enseignant

L'enseignant travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe composée de 27 personnels (directeur, chef de service, éducateurs, psychologue, infirmier, professeurs techniques...)

Ses missions sont les suivantes :

- Il assure un enseignement à l'adolescent placé dans le centre.
- Il organise son enseignement en référence aux attentes du socle commun de connaissances et de compétences.
- Il ajuste sa pratique pédagogique aux bilans effectués lors de l'arrivée des adolescents au centre. A partir de cet état des lieux, il recherchera la valorisation des compétences et des potentiels de chacun.
- Il se fixe comme objectif la réinsertion dans un établissement scolaire pour les élèves de moins de 16 ans et la passation du certificat de formation générale pour les plus de 16 ans.
- Il participe aux réunions de synthèse et contribue à l'élaboration d'un projet individualisé adapté pour chaque mineur confié.

L'attention des candidats est attirée sur le profil très spécifique des adolescents accueillis nécessitant une posture professionnelle adaptée pour favoriser la création d'une relation éducative, condition préalable à la transmission de savoirs.

L'effectif de la classe peut varier selon les besoins éducatifs des adolescents. Au plan pédagogique et organisationnel, la composition de petits groupes (3 ou 4 élèves) sera privilégiée. Chaque élève scolarisé a un projet et un suivi individuels, sur les volets éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Profil

Enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté, le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation. Le candidat doit savoir gérer les conflits et répondre aux situations génératrices de violence.

Il doit être apte à travailler en modules, à individualiser les parcours et à mettre en place des dispositifs pédagogiques sur de courtes durées prenant en compte les arrivées et les sorties régulières d'élèves du centre.

Il doit être apte à travailler en équipe pluridisciplinaire et à engager des partenariats avec des structures extérieures au centre.

Il doit en outre posséder des qualités de rigueur et d'organisation.

Il doit faire preuve de capacités d'adaptation et de disponibilité.

Contraintes du poste

L'enseignant effectue un service de 21 heures hebdomadaires (dont 18 heures d'enseignement) sur 36 semaines par an. Le centre éducatif fermé accueillant les jeunes de manière continue toute l'année, le service hebdomadaire de l'enseignant peut, avec son accord, être aménagé de façon à couvrir un plus grand nombre de semaines, dans la limite de 756 heures annuelles. Les horaires journaliers sont établis en concertation avec le directeur du centre en prenant en compte les contraintes spécifiques à ce type d'établissement.

L'enseignant est placé sous la responsabilité administrative du directeur du centre et sous la responsabilité pédagogique de l'IEN-ASH. Il est soumis à un strict devoir de réserve et de confidentialité.

Qualification requise

L'enseignant mis à la disposition du centre est titulaire du **CAPASH ou du CAPSAIS option F** ou du CAEI DI, HS, TCC. En l'absence de ces titres, il devra justifier d'une expérience professionnelle auprès de publics difficiles.

Modalités de candidature et de recrutement

Ce poste étant un « poste à profil », les enseignants intéressés voudront bien faire acte de candidature, **au plus tard pour le vendredi 10 avril 2015** sous couvert de l'IEN de circonscription. Une copie sera adressée au pôle 1^{er} degré à l'adresse suivante : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr .

Les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission composée de :

- l'inspectrice de l'Education nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des handicapés.
- un enseignant du Centre Pénitentiaire du Pontet
- le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant
- la directrice du centre éducatif fermé de Montfavet

La nomination est prononcée à titre provisoire la première année, l'enseignant restant titulaire du poste précédent qu'il peut réintégrer à l'issue de l'année. A l'issue de la première année, l'affectation en centre éducatif fermé peut être confirmée par l'inspecteur d'académie.

Pour obtenir des précisions sur le centre éducatif fermé de Montfavet, il est possible de contacter sa directrice, Madame Amélie DONNETTE au 04.90.32.27.90.